

**Moulignerne**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 6 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 26 avril, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

M. Romain CANTIN a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN - Laurent FERTE - Stanislas HUART - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN - Charlotte GIRARD - Sylvaine HERVÉ - Romain CANTIN - Valérie DELAIRE - Arnaud LENUD - Guillaume DE LA TULLAYE

Etaient absents excusés : Bruno DE COLIGNY (Pouvoir à Guillaume DE LA TULLAYE) - Pierrette GILLIER - Sandrine FAUVEAU - Olivier REMBERT

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 2 avril dernier, à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 : VU l'anomalie constatée suite à l'enregistrement du budget au chapitre 040 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser cette décision modificative : 040 28188 : - 38 104, 40 € en dépenses / + 38 104, 40 € en recettes.

REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIERE : La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste. L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise. Le Conseil Municipal décide que 46 concessions en état d'abandon faisant parties de la procédure sont reprises par la commune. D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur. Que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE : Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les tarifs. Ils sont les suivants : Concession de 15 ans : 300 euros / Concession de 30 ans : 600 euros / Concession de 50 ans : 1200 euros / Caveau provisoire droit fixe de 25 euros + droit d'occupation 1 € par jour / Cavurne 15 ans : 200 euros / Cavurne 30 ans : 400 euros / Cavurne 50 ans : 1000 euros / Jardin du souvenir 20 ans : 150 euros / Dispersion des cendres : gratuit.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : L'assemblée délibérante décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour une opération de dépannage, remplacement d'un coffret d'éclairage public : Montant de la dépense : 772,63€ Net de taxe / Taux du fonds de concours : 75% / Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 579,47€ Net de taxe.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE EGLISE – MONSIEUR NOURISSON : Considèrent que le service de gardiennage est assuré par Monsieur Rémy Nourisson et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une indemnité de gardiennage à Monsieur Rémy Nourisson à partir du 1er janvier 2024, fixe l'indemnité mensuelle à 80 euros et précise que l'indemnité sera versée sous condition que le service soit fait.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2024/2025 : De plus en plus d'enfants mangent à la cantine dû à l'augmentation des effectifs de l'école. Des investissements seront nécessaires pour l'année scolaire 2024/2025 (tables, bancs, vaisselle, ...). De plus les tarifs n'ayant pas évolué depuis l'année scolaire 2021/2022, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve les tarifs suivants pour la cantine pour l'année scolaire 2024/2025 : Quotient familial jusqu'à 899 euros : 1 euro / repas enfant / Quotient

familial de 900 à 1199 euros : 2, 15 euros / repas enfant / Quotient familial supérieur à 1199 euros : 3, 10 euros / repas enfant

Approuve les tarifs (goûter inclus) suivants pour la garderie pour l'année scolaire 2024/2025 : Forfait régulier de 30 euros, illimité / Forfait partiel de 15 euros pour les gardes alternées / Occasionnel 0,80 euros le ¼ d'heure.

ADRESSAGE POSTAL RUE DE LA CLÉ DES CHAMPS : Considérant que les constructions de maisons neuves touchent à leur fin dans la rue de la Clé des Champs, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adopter la numérotation des nouvelles constructions comme suit :



QUESTIONS DIVERSES :

DÉGRADATION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL : Des dégradations ont eu lieu début avril dans les vestiaires du stade. Une plainte a été déposée et le sinistre a été déclaré à l'assurance. La réparation des portes a déjà été réalisée. Des devis seront demandés pour le reste des dégradations afin de les fournir à l'assurance.

MISE EN PLACE DES PONTONS PMR : La fédération de pêche a fait installer deux pontons PMR sur la base de loisirs de la Louisière. L'empierrement sera réalisé prochainement.

COMMISSION FLEURISSEMENT / ESPACES VERTS : Le sol amortissant a été réalisé au niveau de la structure de jeux de l'école.

La pomme sculptée lors de la foire aux pommes de 2022 a été installée à l'entrée de place Emile Delétang. L'autre sculpture sera installée prochainement.

COMMISSION VOIRIE : Des devis pour la réfection de certaines routes sont en cours. Un devis va également être demandé pour la réfection du chemin des vallées.

ELECTIONS EUROPÉENNES : Il est rappelé que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin. L'organisation des permanences du bureau de vote a été réalisée.

1 minute d'applaudissement a été observée en la mémoire de Monsieur Bernard Lepage dit « Narnard ».

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 3 JUIN 2024 A 18H30.

La séance est levée à 20h20.